

NOTICE DE DONS ET REDUCTIONS

VOUS ETES UN PROFESSIONNEL?*



Vous bénéficiez de **60%** de déduction fiscale au titre de l'Impôt sur les Sociétés, pour **0,5%** de votre chiffre d'affaires annuel hors taxes. Au-delà, l'excédent est reportable successivement sur les **cinq années suivantes, cinquième année incluse**, et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

➔ PAREXEMPLE

Pour un chiffre d'affaires de **100 000€**, un don pouvant aller jusqu'à **500 €**, ouvrira droit à une déduction d'impôts de **300 €**

*Afin d'encourager le mécénat des petites et moyennes entreprises, un plafond alternatif de 10 000 € a été instauré (article 238 bis du Code Général des Impôts) : si le plafond de 0,5% du chiffre d'affaires est trop bas pour l'entreprise mécène, celle-ci peut opter pour le plafond de 10 000 €. Ainsi, une entreprise dont le chiffre d'affaires est d'1 million d'euros pourra désormais déduire de son impôt 6 000 € (pour un don minimum de 10 000 €), alors que cette déduction n'était que de 3 000 € maximum auparavant.

VOUS ETES UN PARTICULIER ?

Vous bénéficiez de **66%** de déduction fiscale au titre de l'Impôt sur le Revenu, dans la limite de **20%** de votre revenu imposable.



➔ PAREXEMPLE

Si vous faites un don de **100 €**, vous déduisez **66%** de son montant de votre Impôt sur le Revenu, soit **66 €** et votre don vous revient à **34 €** après réduction d'impôt.



Affilié à la Fédération Française Handisport
Reconnue d'utilité publique le 17 Juin 1983 (J.O. du 25/06/1983)

ASSOCIATION UPSILON CHÂTENAY-MALABRY

Tél : 06 20 80 25 43

Email : as.upsilon@hotmail.fr

N° SIRET : 493 221 345 00017



@UPSILONCM

WWW.UPSILON-CM.COM

Scannez
pour faire un don



OU PAR VIREMENT BANCAIRE

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)
IBAN FR76 3000 3040 4100 0372 7259 491
IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
SOGEFRPP